

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

2024-894

Année 2024
Séance du 10 avril 2024
N°22
**Objet : Adhésion au Centre de
Ressources en Information
Géographique Provence Alpes
Côte d'Azur**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240410-22_10042024

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

Il vous est rappelé que Provence Alpes Agglomération (PAA) adhère depuis 2017 au Centre Régional de l'Information Géographique de Provence Alpes Côte d'Azur (CRIGE PACA).

Cette adhésion a été reconduite chaque année et une subvention est versée également.

Pour rappel l'objet de cette structure est de développer et d'organiser la production et l'utilisation de l'information géographique. En soutien aux collectivités ses missions sont : la fourniture de services géographiques en ligne, le montage et la coordination de démarche de projets, l'assistance technique, l'information et la formation, etc.

Le Centre Régional de l'Information Géographique s'est transformé en Centre de Ressources en Information Géographique. L'abandon du terme régional a permis un positionnement plus clair par rapport à la Région. La notion de centre de ressources est aussi une meilleure adéquation avec l'évolution des missions. Cette transformation permet en outre de conserver l'acronyme CRIGE qui constitue une "marque" reconnue au niveau local et national.

Sept nouvelles missions ont été inscrites dans les statuts validés en 2021. Elles s'inscrivent dans la continuité des missions historiques qui n'ont pas été transférées à la Région. Elles sont libellées comme suit :

- Apporter une assistance et des services techniques pour la production et l'utilisation d'informations géographiques ;
- Favoriser la mutualisation et le partage de méthodes, services et outils géomatiques ;
- Assurer une veille technique ;
- Faciliter le montage et le portage de projets collaboratifs en privilégiant l'utilisation d'outils ouverts et garantir leur pérennité ;
- Renouveler les savoirs faire et favoriser les échanges entre les secteurs Enseignement/Recherche, les professionnels publics et privés, les associations et les citoyens ;
- Développer l'information et la formation des utilisateurs d'informations géographiques ;
- Représenter ses membres dans les instances régionales et nationales.

Le nouveau modèle économique du CRIGE est basé sur un système mixte de cotisations ou subventions. Les structures souhaitant bénéficier des services "à valeur ajoutée" proposés par le CRIGE doivent s'acquitter d'une cotisation.

Une grille basée sur la population pour les collectivités (0.07 €/hab.) et sur le nombre de salariés pour les autres structures a été établie en concertation avec les membres actuels. Des valeurs « plancher » et « plafond » sont aussi mentionnées (Cf. pièce jointe).

Le montant de la cotisation pour 2024 est de 5 000 €.

Il est proposé :

- D'adhérer au Centre de Ressources en Information Géographique Provence Alpes Côte d'Azur (CRIGE) ;
- D'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

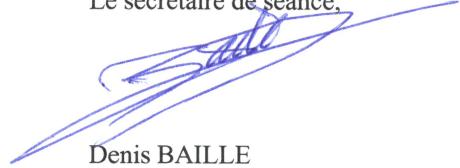
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE :

22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240410-22_10042024